

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018 sur salaires 2017

A régler au plus tard le 28 février 2018

Votre déclaration en ligne sur : www.paysdelaloire.cci.fr/octa

Document à retourner :

CCI Le Mans Sarthe
1 boulevard René Levasseur - CS 91435
72014 Le Mans cedex 2

Tél : 02 43 21 00 51 - Mail : tacci72@lemans.cci.fr

OCTA
Pays de la Loire



Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB
Identifiant

Cabinet comptable

CONTACT Entreprise Comptable

Tél Fax

E-mail

SIRET

NAF

Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2017 Apprentis au 31/12/2017
de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5

Apprentis en cours d'année 2017

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si vous avez un établissement dans les départements du Haut-Rhin, du Bas Rhin et de la Moselle, contactez-nous (taux de taxe d'apprentissage spécifiques) Si S ≤ 106 579€ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION Il faut remplir ces 2 conditions.

MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002 DSN base sociale rubrique S21.G00.44.001)

S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS www.afdas.com/declaration

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE : S x 0,68 % TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage.) = S X Taux calculé CSA

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA (voir site internet)

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages
Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux III - IV et V	Cat. B : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, 2^e alinéa de l'article L6241-8 CT

+

Créance

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2017

C

Nous contacter

Total des déductions

FS + DN + C = D

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2018, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D = P

Pas de centimes

Chèque N° à l'ordre de : CCI Pays de la Loire

Virement au Compte : IBAN/ FR76 3004 7141 2200 0202 1500 495 BIC/ CMCIFRPP

(Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage justificatifs des dons en nature conventions de stages

